



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six, le mardi 23 juin à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
17/06/2026

DATE D'AFFICHAGE
17/06/2026

Mme Sonia LAGARDE	Mme Tuilogona O'CONNOR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Caroline COGNET
Mme Mimsy DALY	Mme Laure TRABELSI
M. Tristan DERYCKE-ANDREANI	Mme Anne-Laure POMMELET
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Pierre MESTRE
Mme Diane BUI-DUYET	M. Julien TRAN AP
M. Warren NAXUE	Mme Naïa WATEOU
Mme Kimberley BARONI	Mme Charlotte THAIAWE
M. Emmanuel BERART	M. Yan SIVI
Mme Pascale SERVENT	M. Nicolas BRIGNONE
M. Marc ZEISEL	M. Arthur LETOURNEULX
Mme Janine BAJON	M. Yann WAKA-AWA
M. Francis MALUIA	M. Cael NORMANDON
M. Jean SAUSSAY	M. Rayann LACHENY
M. Marc LE LEIZOUR	M. Jordan COURTOT
Mme Suzanne ROESTAM	Mme Julie NGUYEN
Mme Pascale LEMEDIONI	M. Ludovic TALIA
Mme Anne-Christine CHIMENTI	Mme Sandra HEMA
Mme Christiane SARIDJAN	M. Yanis OUAMROUCHE
Mme Hélène ARNOUX	
Mme Laurence GALINIE	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Maxim BANCK	M. Philippe BLAISE
		M. Olivier THUPAKO	M. Alexandre MACHFUL
		M. Philippe DUNOYER	Mme Vaimoe ALBANESE
Nombre de présents	: 40	M. Jérémie KATIDJO	Mme Virginie RUFFENACH
Nombre de votants (9 procurations)	: 49	Mme Chantal BOUYE	Mme Veylma FALAE
		M. Patrick GUILLON	
		Mme Isabelle LAFLEUR	
		M. Jonas TAOFIFENUA	

Monsieur Maxim BANCK a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-653

attribuant des subventions à caractère général au titre de l'année 2026

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 23 juin 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2026/291 du 25 février 2026 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2026,

VU les demandes de subvention des associations des 31 mars, 29 avril et 11 mai 2026,

VU la note explicative de synthèse n° 2026/58 du 5 juin 2026,

La commission du budget et des finances (cbf) entendue en séance du 10 juin 2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées des subventions pour un montant total de trois cent mille (300 000) francs CFP aux trois associations suivantes :

- | | |
|--|---------------|
| - UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS
QUE CHOISIR DE NOUVELLE-CALEDONIE
Aide pour la défense des intérêts de l'ensemble
des consommateurs de la Nouvelle-Calédonie | 50 000 F/CFP |
| - UNION NATIONALE DU PERSONNEL EN
RETRAITE DE LA GENDARMERIE - NC
Aide pour le remplacement du drapeau
associatif, utilisé depuis 20 ans lors des
cérémonies officielles | 150 000 F/CFP |
| - ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG
BÉNÉVOLES DE NOUVELLE-CALÉDONIE
Aide pour les actions de promotion du don du
sang, de sensibilisation (notamment auprès des
jeunes et en milieu scolaire) et de soutien
logistique aux bénévoles | 100 000 F/CFP |

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2026, au chapitre 65 « Charges de gestion courante ».

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20260623-12558-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 26 juin 2026

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 JUIN 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 26 juin 2026

Le secrétaire de séance,



Monsieur Maxim BANCK

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- MISE EN LIGNE	1